|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Réunion sur les demandes électroniquesPremière réunionGenève, 15 mars 2023 | EAM/1/4 Rev.Original : anglaisDate : 8 mars 2023 |

Module d’administration d’UPOV e‑PVP

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# RÉSUMÉ

 L’objectif de ce document est de présenter des informations sur le module d’administration d’UPOV e‑PVP et l’évolution future prévue en ce qui concerne :

1. les fonctions du module d’administration d’UPOV e‑PVP, exposées aux paragraphes 3 et 4 du présent document;
2. le lancement prévu, comme indiqué aux paragraphes 5 et 6 du présent document;
3. les conditions de participation, énoncées aux paragraphes 7 et 8 du présent document;
4. les coûts, indiqués aux paragraphes 9 et 10 du présent document;
5. l’évolution future, présentée au paragraphe 11 du présent document.

 Le présent document est structuré comme suit :

[RÉSUMÉ 1](#_Toc129789063)

[Caractéristiques du module d’administration d’UPOV e‑PVP 1](#_Toc129789064)

[Date de lancement prévue 2](#_Toc129789065)

[Conditions de participation 2](#_Toc129789066)

[Coûts 2](#_Toc129789067)

[Évolution future 2](#_Toc129789068)

# Caractéristiques du module d’administration d’UPOV e‑PVP

 Le module d’administration d’UPOV e‑PVP offre les fonctions suivantes aux services de protection des obtentions végétales :

* fourniture d’un système électronique d’administration des tâches du flux de travail défini dans le UPOV/INF/15 “Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV” (voir *Ordinogramme 1*);
* partage d’informations avec les demandeurs;
* demande d’informations à d’autres services de protection des obtentions végétales participants sur la disponibilité de rapports d’examen DHS pour une variété (plateforme d’échange de rapports d’examen DHS – voir le document EAM/1/5 “Module d’échange de rapports d’examen DHS par l’intermédiaire d’UPOV e‑PVP”);
* communication d’informations aux demandeurs ou titulaires conformément aux règles établies par le service de protection des obtentions végétales;
* publication des informations dans la base de données PLUTO.

 Le module d’administration d’UPOV e‑PVP offre les fonctions suivantes aux demandeurs :

* consultation d’informations concernant les demandes, lorsque les informations sont communiquées par le service de protection des obtentions végétales;
* réception de notifications lorsque des informations sont communiquées.

# Date de lancement prévue

 Le module d’administration d’UPOV e‑PVP servira de base à l’e‑PVP Asia, dont le lancement est prévu en 2024.

 Il est prévu que le module d’administration d’UPOV e‑PVP sera mis à la disposition des membres de l’Union à des fins d’essai à partir d’août 2023.

# Conditions de participation

 Le module d’administration d’UPOV e‑PVP est à la disposition de l’ensemble des membres de l’UPOV.

 Le service de protection des obtentions végétales doit discuter de ses besoins en matière de personnalisation (le cas échéant) avec le Bureau de l’Union afin d’établir le planning et de définir les ressources extrabudgétaires nécessaires.

# Coûts

Module standard d’administration d’UPOV e‑PVP

 Le module standard d’administration d’UPOV e‑PVP sera mis gratuitement à la disposition des membres de l’Union et sa maintenance sera assurée par l’UPOV. Le membre de l’Union concerné devra faire en sorte que les frais d’hébergement du module sur le nuage soient couverts.

 Le coût annuel de l’hébergement est actuellement estimé à 1800 dollars É.-U. (50 à 100 demandes par an et moins de 1000 titres en vigueur) ou 2400 dollars É.-U. (1000 à 2000 demandes par an et moins de 10 000 titres en vigueur). Ce montant est calculé sur la base de la grille tarifaire actuelle d’Amazon Web Service, qui est susceptible d’être modifiée.

Module personnalisé d’administration d’UPOV e‑PVP

 Des versions personnalisées du module d’administration d’UPOV e‑PVP répondant aux besoins particuliers des membres de l’Union peuvent être élaborées en collaboration avec l’UPOV lorsque les ressources extrabudgétaires nécessaires sont fournies et sous réserve des incidences en termes de ressources pour le Bureau de l’Union.

# Évolution future

 Les fonctions suivantes sont prévues dans les prochaines versions :

* enregistrement et comparaison des descriptions variétales;
* processus de référencement national.

[Fin du document]